

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 10 MAI 2016 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2016-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 mai 2016 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 avril 2016
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015
 - 5.2 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.2.1 Location de locaux – État d'avancement
 - 5.2.2 Projet
 - 5.2.3 Entretien ménager – Dépôt des soumissions

- 5.3 Adoption du Règlement d'emprunt n° 2016-84 afin de pourvoir au refinancement du Règlement d'emprunt 2008-64 et ses modifications pour une somme n'excédant pas 69 390 \$ pour une période de cinq années
- 5.4 Cours d'eau – Projet de nouveaux tarifs additionnels
- 5.5 Développement des affaires – Projet Créavenir Côte-du-Sud
- 5.6 Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches - Entente de 3 ans
- 5.7 Avis d'exercice militaire les 22 et 23 juin 2016
- 5.8 Programme SISCA – Appui à des projets de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- 5.9 Ressources humaines
 - 5.9.1 Aménagiste - Fin de la période de probation
 - 5.9.2 Technicienne en environnement - Fin de la période de probation
- 5.10 PIIRL – Prochaines étapes
- 5.11 MADA ET PFM2
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Dénonciation des modifications apportées au programme et demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 6.2 RCI sur la protection des boisés privés - MRC de L'Islet
 - 6.3 Plan de gestion de la zone inondable - Montmagny
 - 6.4 Oléoduc
 - 6.5 Pacte rural
 - 6.6 Avis de conformité et d'opportunité
 - 6.7 Projets régionaux
 - 6.7.1 Parc des Appalaches
 - 6.7.2 Fête de la randonnée canine
 - 6.7.3 Carrefour mondial de l'accordéon
 - 6.7.4 Course aux couleurs du Sud
 - 6.7.5 Fête de la pêche
 - 6.7.6 PADF
 - 6.7.7 Table GIRT
 - 6.8 Tourisme
 - 6.9 Comité de diversification et Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Branchons les PME
 - 7.2 Route verte – Programme d'entretien
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2016
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 5 mai 2016
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 CRM
 - 10.2 Conseil sans papier
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 12 AVRIL 2016

2016-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 12 avril 2016 soit adopté avec les corrections suivantes :

- à l'item 6.1.5, résolution n° 2016-04-20A, les mots « à émettre à la Ville de Montmagny » sont changés pour « à émettre à la municipalité de Cap-Saint-Ignace »;
- à l'item 6.6, au troisième paragraphe, les mots « des **prochaines** jours » sont changés pour « des prochains jours »;
- à l'item 7.1, on doit lire « par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires **et** de la pêche ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Salle de cinéma/spectacles :

Il y aura visite du projet à la session de juin 2016.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2015 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, soit M. Michel Proulx de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

2016-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
 APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.2.1 LOCATION DES LOCAUX – ÉTAT D'AVANCEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a des espaces bureaux à louer et que la direction générale a le mandat de procéder à la location de ceux-ci;

2016-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine les deux baux signés suivants :

- Verreau Dufresne avocats;
- Informatique IDC.

ADOPTÉ

5.2.2 PROJET

La directrice générale informe le Conseil de la MRC qu'il y a trois scénarios de travail pour occuper les locaux du niveau 1.

5.2.3 ENTRETIEN MÉNAGER

- CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner auprès de trois entreprises pour les travaux d'entretien ménager pour l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, incluant une option additionnelle de douze mois;
- CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	2016-2017 (avec taxes)	2017-2018 (avec taxes) (option 12 mois)
GDI Empro	49 834.76 \$	51 324.84 \$
Les Services Mécadom	46 909.80 \$	48 289.50 \$

2016-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de *Les Services Mécadom*, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 46 909.80 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'entretien ménager de l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. La MRC de Montmagny exercera la décision de retenir ou non l'option de la deuxième année conformément aux dispositions du devis.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande que l'entreprise s'assure d'être en conformité avec le décret relatif à l'entretien d'édifices publics (et les exclusions prévues à l'article 2.03 spécifiant les cas où ledit décret ne s'applique pas) de la région de Québec (incluant Chaudière-Appalaches).

ADOPTÉ

5.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-84 AFIN DE POURVOIR AU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2008-64 ET SES MODIFICATIONS POUR UNE SOMME N'EXCÉDANT PAS 69 390 \$ POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANNÉES**

- ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement n° 2008-64 et ses modifications, un solde non amorti de 3 469 500 \$ sera renouvelable le 12 juillet prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;
- ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 69 390 \$;

- ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2016;

2016-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 69 390 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 69 390 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés à l'article n° 5 - IMPOSITION du Règlement n° 2008-64 et ses modifications, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé (et tel qu'indiqué au tableau ci-après), une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

MONTANT REFINANCÉ	%
2 434 000 \$	70.15 %
1 035 500 \$	29.85 %

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

5.4 COURS D'EAU – PROJET DE NOUVEAUX TARIFS ADDITIONNELS

- CONSIDÉRANT le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune visant à tarifier les interventions dans les cours d'eau (décret du 31 mars 2016), lesquels sont sous la responsabilité des MRC du Québec en vertu de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT qu'avant le transfert de cette responsabilité aux MRC, le MAPAQ réalisait les travaux gratuitement pour les citoyens;

- CONSIDÉRANT que les coûts des travaux et tarifs déjà exigibles imposés aux citoyens depuis le transfert de cette responsabilité aux MRC sont déjà importants;
- CONSIDÉRANT que les nouveaux tarifs du règlement auront également comme conséquence d'accroître le coût des interventions réalisées dans un habitat faunique par les citoyens;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle tarification risque d'inciter à la désobéissance civile et mener ainsi à la dégradation d'habitats naturels suite à des travaux non encadrés réalisés par les citoyens;

2016-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir son projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'exclure de cette tarification les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM.

QUE les moyens entrepris par les MRC pour prévenir les obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens et pour limiter les interventions récurrentes dans les cours d'eau (nettoyage d'un cours d'eau sans dragage, installation d'un pré-barrage, mesures de contrôle du niveau d'eau en présence d'un barrage de castors) soient aussi exempts de frais.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune en concertation avec les différents organismes et acteurs susceptibles d'être impactés par cette tarification.

QUE la MRC de Montmagny dénonce cette nouvelle réglementation qui confère une nouvelle charge financière au milieu municipal et aux organismes qui interviennent dans le domaine de la faune.

QUE la MRC de Montmagny envoie une copie de la présente résolution à Mme Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec et à M. Norbert Morin, député provincial.

ADOPTÉ

5.5 DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES – PROJET CRÉAVENIR CÔTE-DU-SUD

- CONSIDÉRANT le projet de Programme Créavenir Côte-du-Sud mis en place par Desjardins en vue d'une collaboration avec les organismes de développement du milieu pour les jeunes entrepreneurs en phase de démarrage d'entreprises;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, via le Service Affaires et le Comité local de développement (CLD), fournit de l'accompagnement et du soutien aux promoteurs du milieu;

2016-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la coordonnatrice du Service Affaires à signer le protocole à intervenir dans le cadre du Programme Créavenir Côte-du-Sud avec les Caisses Desjardins et les autres organismes de développement de la région.

ADOPTÉ

5.6 TABLE AGROALIMENTAIRE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES – ENTENTE DE 3 ANS

Sujet reporté à la prochaine rencontre.

5.7 AVIS D'EXERCICE MILITAIRE LES 22 ET 23 JUIN 2016

Un exercice militaire se déroulera à Berthier-sur-Mer (activité mer/terre) du 22 au 23 juin 2016. Les Forces armées canadiennes nous informent qu'ils ont fait les démarches d'informations auprès de la municipalité concernée.

5.8 PROGRAMME SISCA – APPUI À DES PROJETS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

Appui au projet TCA de la MRC de Montmagny :

- CONSIDÉRANT que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le MESS, vient d'annoncer un appel de projets de 6.9M \$ à la grandeur du Québec pour une mesure transitoire de soutien financier aux projets de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale soutenus dans le cadre du programme Solidarité inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA);
- CONSIDÉRANT que cet appel de projets s'adresse aux organismes ayant déjà reçu du financement du programme SISCA;
- CONSIDÉRANT que cette mesure vise à soutenir les projets ayant déjà démontré leurs effets structurants dans leur milieu et que le transport collectif sur notre territoire est un service à la communauté très structurant qui vise à mieux répondre aux besoins de transport des citoyens et travailleurs du milieu et de tous les âges;
- CONSIDÉRANT le projet déposé par Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny qui vise la promotion et la sensibilisation par les contacts de groupes ou individuels, lequel projet est en lien avec les actions identifiées dans la Politique des aînés ainsi que dans la Politique familiale de la MRC de Montmagny suite à des consultations publiques tenues auprès de la population;

2016-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande d'aide financière de l'organisme Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny au montant de 41 420 \$ (projet au coût total de 49 770 \$ dont 6 100 \$ en contribution de services par la MRC de Montmagny) dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

ADOPTÉ

Appui à la CDC ICI Montmagny-L'Islet:

- CONSIDÉRANT que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le MESS, vient d'annoncer un appel de projets de 6.9M \$ à la grandeur du Québec pour une mesure transitoire de soutien financier aux projets de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale soutenus dans le cadre du programme Solidarité inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA);
- CONSIDÉRANT que cet appel de projets s'adresse aux organismes ayant déjà reçu du financement du programme SISCA;
- CONSIDÉRANT que cette mesure vise à soutenir les projets ayant déjà démontré leurs effets structurants dans leur milieu et que le projet en sécurité alimentaire initié par la CDC ICI Montmagny-L'Islet a été très structurant puisqu'il a permis d'améliorer la récupération, la transformation et la distribution des denrées pour le bénéfice des citoyens. De plus, l'organisme a sensibilisé les citoyens à l'importance des bonnes habitudes alimentaires en organisant des ateliers via les cuisines collectives ainsi qu'en travaillant en partenariat avec les milieux pour la réalisation de jardins communautaires;
- CONSIDÉRANT que le projet déposé par la CDC ICI Montmagny-L'Islet visant à poursuivre les actions en sécurité alimentaire est en conformité avec la Politique des aînés ainsi que la Politique familiale de la MRC;

2016-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande d'aide financière de l'organisme CDC ICI Montmagny-L'Islet au montant de 57 483.20 \$ (projet au coût total de 73 483.20 \$ dont 16 000 \$ en contribution du milieu) dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

ADOPTÉ

Appui à l'ABC des Hauts-Plateaux:

- CONSIDÉRANT que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le MESS, vient d'annoncer un appel de projets de 6.9M \$ à la grandeur du Québec pour une mesure transitoire de soutien financier aux projets de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale soutenus dans le cadre du programme Solidarité inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA);
- CONSIDÉRANT que cet appel de projets s'adresse aux organismes ayant déjà reçu du financement du programme SISCA;
- CONSIDÉRANT que cette mesure vise à soutenir les projets ayant déjà démontré leurs effets structurants dans leur milieu et que le projet d'ateliers de motivation en lutte au décrochage scolaire à l'École secondaire de Saint-Paul a été très structurant puisqu'il a permis d'offrir des ateliers variés et stimulants (en horticulture, soudure, cuisine, etc.) en plus de permettre des sorties culturelles et ludiques auprès de jeunes issus de familles défavorisées. Le but visé par ce projet était de contrer le décrochage scolaire en stimulant les jeunes;
- CONSIDÉRANT que le projet déposé par *ABC des Hauts-Plateaux* est en lien avec la Politique familiale de la MRC ainsi que le PALÉE 2015-2019 de la MRC de Montmagny;

2016-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande d'aide financière de l'organisme *ABC des Hauts-Plateaux* au montant de 13 025 \$ (projet au coût total de 18 775 \$ dont 5 750 \$ en contribution de l'École secondaire de Saint-Paul) dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

ADOPTÉ

5.9 RESSOURCES HUMAINES

5.9.1 AMÉNAGISTE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT que Mme Catherine Plante a été engagée comme aménagiste en 2015;

2016-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mettre fin à la période de probation de Mme Catherine Plante.

ADOPTÉ

5.9.2 TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT que Mme Lucie Lacasse a été engagée comme technicienne en environnement en février 2016;

2016-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mettre fin à la période de probation de Mme Lucie Lacasse.

ADOPTÉ

5.10 PIIRL – PROCHAINES ÉTAPES

Suite à la rencontre de présentation du projet de PIIRL aux municipalités, nous sommes en attente des commentaires des municipalités.

Parallèlement, nous allons soumettre le projet au MTQ pour avoir leur approbation avant l'adoption prévue par le Conseil de la MRC de Montmagny à la session de juin prochain.

5.11 MADA ET PFM2

Dans le cadre des actions MADA et PFM2, on prévoit rendre possible la réalisation d'activités à distance via les technologies des années 2016 ainsi que les problématiques liées à des densités plus faibles.

Le chargé de projet MADA et PFM2 travaille avec la Ville de Montmagny et la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières la possibilité d'offrir une première activité en diffusion directe entre deux sites.

À suivre.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET II – DÉNONCIATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME ET DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

TRANSPORT COLLECTIF

Demande d'aide financière pour service 2016 (janvier à décembre)

Adoption du plan d'action 2016 en transport collectif et adoption de la demande d'aide financière.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport collectif de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny adopte son plan de développement du transport collectif et le fait parvenir au MTMDET;
- CONSIDÉRANT qu'en 2015, 10 000 déplacements ont été effectués par ce service;
- CONSIDÉRANT que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (Volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usagers), et peut atteindre 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;
- CONSIDÉRANT que les surplus accumulés au 31 décembre 2015 de l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny était de 56 333 \$ et que, malgré nos objections, le ministère nous oblige à réduire du tiers du surplus accumulé, de notre demande d'aide financière;
- CONSIDÉRANT que pour les services de transport, la MRC de Montmagny prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 4 100 \$;
- CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers sera de 58 400 \$ en 2016;
- CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

2016-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
 APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny s'engage à effectuer 10 000 déplacements au cours de l'année 2016.

QUE la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2016 de 106 222 \$ tenant compte du retranchement arbitraire imposé par le ministère.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Dénonciation de la clause de diminution de l'aide financière équivalente au tiers du surplus accumulé en date du 31 décembre 2015.

Note : Le surplus accumulé servait de fonds de roulement en attendant le versement des aides financières au plus tôt en septembre, soit neuf mois après le début de l'année financière. Le budget du service est de 200 000 \$ par année et le surplus accumulé de l'organisme correspond à quatre mois d'opération.

De plus, le programme n'est annoncé que quatre mois après le début de l'année financière, ce qui crée à chaque année une incertitude qui limite le développement du service.

Adoption d'une résolution dénonçant la clause de diminution de l'aide financière annuelle équivalant au tiers du surplus accumulé au cours des deux dernières années (18 778 \$/56 333 \$).

- ATTENDU que depuis 2011, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports renouvelle annuellement le Programme d'aide gouvernemental en transport collectif de personne dans le but de favoriser une utilisation accrue du transport collectif et alternatif au voiturage en solo afin, notamment, de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- ATTENDU que le programme a pour objectif de :
 - . soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun;
 - . favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
 - . soutenir la réalisation d'études sur l'impact du secteur du transport des personnes sur les émissions de gaz à effet de serre;
 - . promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile;
 - . soutenir financièrement les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir un soutien à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile;
- ATTENDU que le volet II du programme vise à subventionner le transport collectif régional;
- ATTENDU qu'en date du 4 avril 2016, la MRC a été informée que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a adopté un nouveau programme d'aide et des modalités revisitées pour l'année 2016, soit lors du quatrième mois dans l'année en cours;
- ATTENDU que les modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016;
- ATTENDU que les modifications apportées par le ministère des Transports du Québec audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif de la MRC de Montmagny de manière très importante, notamment :
 - . que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient qu'un montant équivalant au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention;
 - . que la position du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est

très différente de celle du programme d'aide de 2015 alors que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2015 prévoyaient que lorsqu'il y avait un surplus, ce surplus devait être réinvesti au cours des années suivantes dans les services de transport de l'organisme visés par le Volet II;

- ATTENDU que le ministre des Transports, M. Robert Poëti, avait confirmé aux MRC de la région à la fin de 2015, la nouvelle obligation de réinvestissement des surplus au cours des trois prochaines années;
- ATTENDU que la position du ministère des Transports du Québec de modifier substantiellement les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, sans avis et en cours d'année d'exploitation 2016, menace la survie des organismes délégués mandatés par leur MRC respective pour le transport collectif;
- ATTENDU que même s'il est admis que certaines structures doivent être réévaluées et modifiées au besoin, il est primordial que les véritables impacts économiques et sociaux soient étudiés et documentés avant l'application de la réforme proposée;
- ATTENDU que ce conseil juge inconcevable et injuste que le Programme d'aide au développement du transport collectif soit modifié de manière à pénaliser la population de son territoire en cours d'année;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec, à maintes reprises depuis son entrée au pouvoir, a réitéré la confiance accordée aux MRC et sa volonté de vouloir leur donner plus de pouvoirs, notamment avec son nouveau Pacte fiscal;
- ATTENDU que le surplus accumulé de l'organisme mandaté au cours des treize dernières années ne suffit même pas à couvrir le temps d'attente de l'aide financière du ministère qui a déjà été versée douze mois après le début de l'exercice financier;

2016-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le plan de transport collectif 2016 ci-joint.

QUE le conseil informe le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust, de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif.

QUE le conseil demande au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de rétablir les modalités antérieures du programme d'aide au développement du transport collectif.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la FQM et à l'UMQ pour appui et pour demander une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial.

QUE copie de cette résolution soit également envoyée au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au député de la Côte-du-Sud afin de l'informer de cette situation déplorable.

ADOPTÉ

6.2 RCI SUR LA PROTECTION DES BOISÉS PRIVÉS – MRC DE L'ISLET

La MRC de L'Islet nous informe qu'elle a adopté un amendement à son règlement régional sur la protection des boisés privés afin d'intégrer toutes les municipalités au règlement.

Ce règlement devrait être en vigueur dans trois mois, suite à la réponse du ministre du MAMOT. Lors de la prochaine rencontre préparatoire du conseil des maires, le projet de modification du RCI faisant suite aux discussions avec le Comité des forêts sera étudié. Par la suite, une soirée d'information sera tenue, tel que discuté avec le comité avant l'adoption par le Conseil de la MRC.

6.3 PLAN DE GESTION DE LA ZONE INONDABLE – MONTMAGNY *

Depuis plus d'un an, la Ville de Montmagny travaille à la rédaction et à la négociation avec le ministère de l'Environnement pour l'adoption d'un plan de gestion de la zone inondable dans le secteur entre la voie ferrée et le magasin Canadian Tire. Ce plan de gestion est possible parce qu'on retrouve sur ce territoire des réseaux (rues, aqueducs et égouts) et quelques espaces à combler.

Pour que le ministère de l'Environnement accepte un plan de gestion de la zone inondable, il faut que la MRC de Montmagny s'engage à adopter des normes limitant les travaux dans cette zone.

*** Départ de Mme Lisette V.-Painchaud à 20 h 40.**

2016-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny s'engage à modifier son règlement de contrôle intérimaire et à inclure dans le schéma d'aménagement révisé, le cas échéant, les normes suivantes :

Conditions à inclure dans la modification au RCI sur la protection des berges, du littoral et des zones inondables et à reconduire au schéma d'aménagement et de développement :

- . **Construction au-dessus des cotes inondables**

Toute partie habitable servant à quelque fin (ex. : équipements, machinerie, entreposage, commerces, résidences, etc.) des nouveaux bâtiments construits à l'intérieur du secteur de développement identifié à l'annexe A devra être immunisée, tel que décrit au règlement prescrivant les conditions d'aménagement en zone inondable au-dessus de la cote déterminant la zone inondable 20-100 ans dans le Règlement de protection des berges, du littoral et des zones inondables.

- . **Immunisation des constructions**

Tous les bâtiments construits dans le secteur présentement identifié à risque potentiel d'inondation devront être immunisés, tel que prévu dans le Règlement de protection des berges, du littoral et des zones inondables.

- . **Bassin de rétention de remplacement**

Lors d'aménagement de terrain à l'intérieur du secteur de développement identifié à l'annexe A, les volumes en remblai devront être limités au minimum. Tout volume perdu d'espace qui présentement sert à accueillir l'eau issue d'une crue de 0 à 100 ans devra être remplacé par un bassin au volume équivalent sur le terrain aménagé ou sur un autre terrain dans le secteur identifié à l'annexe A. Dans la mesure où ces volumes ne peuvent être compensés, une démonstration de cette impossibilité devra être fournie à la MRC.

- . **Construction seulement sur les terrains déjà desservis**

Dans les zones identifiées à risque d'inondation, toutes les nouvelles constructions devront être situées sur un terrain adjacent à une rue où les services d'aqueduc et d'égout sont installés en date de l'adoption de la modification réglementaire.

- . **Prolongement limité de rues**

Dans les secteurs à risque d'inondation, le prolongement de rues n'est autorisé que pour désenclaver un secteur (ex. : rue Jean-Proulx et rue Jean-Rolandeau avec une artère principale), et ce, jusqu'à un maximum de 300 mètres de prolongement de rue.

- . **Prolongement limité des réseaux**

Le prolongement des réseaux d'utilités publiques n'est autorisé dans ce secteur que pour des fins de bouclage des réseaux.

ADOPTÉ

6.4 OLÉODUC

La compagnie TransCanada a accepté de respecter les recommandations d'un examen du BAPE plutôt que de s'en tenir uniquement à une analyse de l'Office national de l'Énergie. Ce changement de gouvernance demandée par les MRC et le gouvernement du Québec fait en sorte que les consultations

publiques du BAPE sont reportées, et ce, probablement après celle de l'ONÉ.

Le BAPE nous avise qu'il tiendra quand même compte des mémoires déposés lors de l'exercice d'avril.

Plus de détails à venir sur ce sujet.

6.5 PACTE RURAL

Il y aura une rencontre du Comité de suivi de la ruralité le 14 juin prochain pour procéder à l'analyse des projets déposés et étudiés par les agents ruraux.

Cette rencontre devrait avoir lieu à 13 h 30, si cela convient aux membres du comité. Lors de cette rencontre, il sera discuté du remplacement du projet destiné à la Polyvalente de Saint-Paul qui n'a pas été réalisé tel que prévu et qui selon le directeur de l'école, n'a pas eu besoin des fonds du Pacte rural pour être mis de l'avant. Une dernière vérification sera faite à ce sujet par l'agent rural.

6.6 AVIS DE CONFORMITÉ ET D'OPPORTUNITÉ

S/O.

6.7 PROJETS RÉGIONAUX

6.7.1 PARC DES APPALACHES

Programme PIC 150

2016-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate le Parc des Appalaches pour effectuer des travaux d'aménagement récréatifs et touristiques sur les terres publiques faisant l'objet de l'entente de gestion entre la MRC de Montmagny et le gouvernement du Québec pour le Parc régional des Appalaches et le Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

6.7.2 FÊTE DE LA RANDONNÉE CANINE

Fête de la randonnée canine le 16 juillet 2016.
Point de rassemblement : Lac Carré.
Accueil, chapiteau, randonnée, trois propositions de parcours, exposants, souper.

6.7.3 CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDEON

Demande d'aide financière de 3 000 \$ du Carrefour mondial de l'accordéon pour la tenue de la 28^e édition.

Cette aide financière est prévue au budget en raison de l'important rayonnement que cette activité procure à la région ainsi que la distinction qu'il donne à Montmagny comme haut-lieu de la diffusion de concerts et de fabrication d'accordéons dans le monde.

2016-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny attribue une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme Carrefour mondial de l'accordéon pour l'organisation de sa 28^e édition.

ADOPTÉ

6.7.4 COURSE AUX COULEURS DU SUD

2016-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue financièrement par l'octroi d'une aide de 200 \$ à la tenue de l'activité « Course aux couleurs du Sud ».

ADOPTÉ

6.7.5 FÊTE DE LA PÊCHE

La Fête de la pêche aura lieu les 3, 4 et 5 juin prochains. La Ville de Montmagny, la MRC de Montmagny et le Parc des Appalaches participent à l'organisation de l'événement dans onze sites de pêche sur le territoire.

6.7.6 PADF

2016-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC avise la coordonnatrice du Programme PADF qu'elle utilisera tout le budget disponible pour son territoire à des fins de réfection de chemins multiresources sur des terres publiques;

Que la MRC de Montmagny réserve un montant de 20 000 \$ pour la réalisation d'un projet de réfection du Rang IX à Saint-Just-de-Brethères, un chemin forestier multiresource admissible au projet PADF.

ADOPTÉ

2016-05-21

6.7.7 TABLE GIRT (gestion intégrée des ressources et du territoire)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate M. Daniel Racine à titre de représentant de la MRC au sein de l'assemblée des partenaires de la Table GIRT ainsi qu'un des représentants des MRC au sein de la Table GIRT.

ADOPTÉ

6.8 TOURISME

Le lancement de la saison touristique 2016 aura lieu le 9 juin prochain. L'événement se déroulera dans le Vieux-Montmagny et l'accueil se fera à la Bibliothèque de Montmagny à 14h.

Le but d'un lancement de saison est de découvrir un produit touristique et cette année c'est le Vieux-Montmagny qui sera à l'honneur. Le déroulement de la journée est de faire vivre une expérience touristique aux invités, de présenter les produits et stratégies touristiques de l'ensemble du territoire et de terminer l'activité par un 5 à 7.

6.9 COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES (FAMM)

Le Comité de diversification a tenu une rencontre faisant le bilan des actions du programme qui se terminait l'année dernière. 8M \$ d'investissement à partir de 1M \$ de budget, le programme a bien rempli son mandat et le comité recommande au conseil des maires :

- 1) Compte tenu de l'impact économique et de l'impact sur l'occupation du territoire des programmes de diversification, la MRC de Montmagny entend poursuivre son implication dans la diversification de son économie et demande au gouvernement du Québec de reconduire les deux programmes de diversification (MAMOT et Développement économique);
 - CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire de la MRC de Montmagny est aux prises avec une structure économique dite mono-industrielle;
 - CONSIDÉRANT que malgré des efforts soutenus et les améliorations importantes qui ont été constatées, plusieurs municipalités du territoire de la MRC sont toujours reconnues comme municipalités dévitalisées;
 - CONSIDÉRANT que, de 2008 à 2014, le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du MAMOT a permis la réalisation d'études d'opportunités importantes ainsi que l'accompagnement d'organisations/entreprises pour le développement et la diversification de l'économie et qu'il a généré des retombées économiques importantes pour notre territoire;

- CONSIDÉRANT que, de 2008 à 2015, grâce au soutien offert aux entreprises via le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MESI, 32 projets de diversification économique ont été réalisés générant des investissements directs de plus de 8M \$ qui ont permis de créer/consolider 669 emplois directs;
- CONSIDÉRANT que ces résultats ne tiennent pas compte de l'impact indirect favorable qu'ont eu ces investissements sur le développement de l'entrepreneuriat du territoire, sur le maintien des services de proximité, sur le développement économique local, sur l'attraction de résidents, sur la fierté locale, sur le développement global des communautés et sur les emplois indirects;
- CONSIDÉRANT que lors du virage effectué par le gouvernement du Québec avec son nouveau Pacte fiscal, ces outils importants pour le développement des municipalités et territoires ruraux et en difficulté ont été abandonnés;
- CONSIDÉRANT que, lors du virage effectué avec son nouveau Pacte fiscal, le gouvernement du Québec a délaissé les régions et les territoires en difficulté qui commençaient, après 15 ans d'effort, à voir pointer une lueur d'espoir;
- CONSIDÉRANT que, durant cette même période, les fonds attribués à la MRC de Montmagny pour réaliser son mandat de développement économique, ont également été amputés;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny croit indéniablement à la force du développement global de son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny reconnaît qu'il y a des potentiels et des défis différents pour chacune des municipalités de son territoire et que celles-ci exigent des solutions adaptées pour la poursuite de la Vision de la MRC de Montmagny et de ses objectifs de développement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite avoir accès à des outils spécifiques pour le développement global de son territoire et, particulièrement, des programmes adaptés pour lui permettre d'agir sur les secteurs en difficulté ou en dévitalisation;

2016-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au Premier ministre du Québec, de reconnaître que les régions et les milieux ruraux ont une importance vitale et stratégique pour le développement économique du Québec et de donner des indications claires pour redonner, aux territoires, les outils adaptés pour poursuivre les efforts de développement entrepris depuis 15 ans.

DE demander au Ministre des Affaires municipales de remettre en place le programme FSTD (ou l'équivalent) qui a démontré son efficacité pour le développement et la diversification économique des municipalités/territoires en difficulté de la MRC de Montmagny.

DE demander à la Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, de remettre en place le programme FAMM (ou l'équivalent) qui a démontré son efficacité pour le développement et la diversification économique des municipalités/territoires en difficulté de la MRC de Montmagny.

DE demander au gouvernement du Québec de revoir, de collaborer et de proposer à la MRC des outils (fonds et programmes) convenables et adaptées pour lui permettre d'agir adéquatement, dans le cadre du mandat qu'il lui confie, pour le développement économique global de son territoire.

DE faire parvenir cette résolution au Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, à la Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Mme Dominique Anglade, au Député de la Côte-du-Sud, M. Norbert Morin.

ADOPTÉ

- 2) Le comité entend poursuivre ses activités de concertation et d'action pour le territoire des huit municipalités du secteur Parc des Appalaches qui sont aux prises avec des problématiques communes nécessitant des initiatives novatrices en termes de gouvernance;
- 3) La MRC de Montmagny entend également envoyer un signal clair au gouvernement du Québec en joignant les MRC qui signent une « Déclaration de la ruralité », une préoccupation dont le gouvernement du Québec semble s'éloigner au fur et à mesure qu'il procède à des modifications de programmes;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises dans les années précédentes par la MRC de Montmagny afin de développer l'économie et l'attrait de son territoire le tout, en partenariat avec le gouvernement du Québec;

2016-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny se dote d'une charte de la ruralité qui relatera ses engagements passés, présents et à venir, le tout visant à faire prospérer la collectivité magnymontienne.

CHARTRE DE LA RURALITÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY

La MRC de Montmagny, avec ses quatorze municipalités et ville, est reconnue comme territoire rural par le gouvernement du Québec.

La MRC de Montmagny croit fermement à l'importance du développement global de chacune de ses municipalités et que les résultats obtenus, par chacune d'elles, contribuent au développement des autres municipalités par leur rayonnement et leur collaboration.

La MRC de Montmagny a choisi :

- . d'appuyer la mise en valeur des ressources humaines, physiques, naturelles, culturelles et patrimoniales de son territoire;
- . de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, au sentiment d'appartenance et à l'occupation dynamique de son territoire;
- . de participer au maintien ou du développement des services proximité;
- . d'encourager la collaboration et la solidarité entre les milieux ruraux et les milieux urbains;
- . de continuer à mettre à la disposition des municipalités rurales un fonds de développement pour soutenir la mise en œuvre de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- . d'encourager les actions visant le développement durable sur son territoire.

La MRC de Montmagny a effectué un important exercice de planification (2015-2020) pour le développement de l'économie et de l'emploi de son territoire en abordant plus spécifiquement la démographie, le développement industriel, l'agriculture, le tourisme et la ruralité.

La MRC planifie des actions en fonction des défis identifiés, des objectifs priorisés et des cibles à atteindre.

La MRC de Montmagny a adopté une VISION, pour le développement de son territoire, qui se lit comme suit:

La MRC de Montmagny se démarque comme un territoire attirant, accueillant, innovant, et solidaire qui met en valeur ses ressources et la compétence de ses citoyens qui sont heureux, fiers et impliqués dans le développement de leur territoire

La MRC de Montmagny est d'avis qu'il faut rendre encore plus attractive chacune des municipalités du territoire, travailler à l'accueil et l'attraction de nouveaux résidents, de travailleurs et d'entreprises et réviser la gouvernance municipal.

La MRC de Montmagny reconnaît la spécificité de chacune des municipalités de son territoire et l'importance pour chacune d'elles d'élaborer des solutions adaptées à leur réalité.

La MRC de Montmagny a adopté une Politique dynamique et progressiste pour le soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de son territoire.

La MRC de Montmagny, et ses quatorze municipalités, ont adopté une Politique familiale municipale, une Politique MADA, un plan d'intervention en matière de solidarité et d'inclusion sociale et elle est en élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de Montmagny.

La MRC de Montmagny assure un accompagnement constant et soutenu des promoteurs, des entreprises, des organismes et des municipalités dans la réalisation de leur projet de développement.

La MRC de Montmagny dénonce le manque de sensibilité du gouvernement du Québec lors du virage effectué avec son nouveau Pacte fiscal et la révision de ses programmes pour les milieux ruraux et les communautés hors des grands centres urbains.

La MRC entend tout mettre en œuvre afin de retrouver les leviers de développement économique et social essentiels à l'essor et à la prospérité de son territoire et de sa population.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 BRANCHONS LES PME

Informations sur l'aide à l'accompagnement pour la réalisation de sites Web pour les entreprises pour de la vente en ligne.

7.2 ROUTE VERTE – PROGRAMME D'ENTRETIEN

La MRC a reçu une confirmation pour de l'aide financière pour l'entretien de la piste cyclable pour une somme de 2 605.14 \$.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2016

2016-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2016 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1600242	15 000.00	Centre d'archives de la région
C1600243	152.00	Fonds de l'information
C1600244	7 751.24	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1600245	2 034.73	Bureautique Côte-Sud enr.
C1600246	749.12	Fédération québécoise des municipalités
C1600247	1 891.34	Journal l'Oie blanche
C1600248	4 024.13	Corp. de dévelop. économique de la MRC de Mty
C1600249	5 748.75	Raymond Chabot Grant Thornton
C1600250	8 201.09	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1600251	8 177.17	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1600252	2 702.63	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1600253	600.00	Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Mty
C1600254	3 277.50	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1600255	5 462.50	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1600256	2 258.52	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1600257	632.36	Combeq
C1600258	1 037.63	Imprimantes Rive-Sud enr.
C1600259	21.15	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1600260	348.00	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1600261	7 254.92	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1600262	726.13	Association des directeurs généraux de MRC
C1600263	3 920.00	Ville de Montmagny
C1600264	97.65	La petite caisse

C1600265	4 931.28	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1600266	12.80	Cidrerie La Pomme du St-Laurent
C1600267	2 765.16	Impression Rive-Sud
C1600268	626.29	Centre de plein air Ste-Apolline
C1600269	41 577.00	Groupe Ultima inc.
C1600270	877.43	Bistro Lafontaine
C1600271	1 445.82	IDC Informatique
C1600272	5 707.04	Gestion USD inc.
C1600273	1 000.00	Société de dévelop. éco. de la MRC de Mty
C1600274	240.71	Québec linge, service d'uniformes
C1600275	919.80	Julie Payeur, graphiste
C1600276	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1600277	834.65	Koné inc.
C1600278	666.86	Irisco du Québec inc.
C1600279	2 000.00	Chez Philo, coopérative de solidarité
C1600280	50.00	Dionne, Jean
C1600281	250.00	Groupe en alphabétisation
C1600282	620.87	Réseau québécois des CFER
C1600283	80.48	Atelier Décor Mercier inc.
C1600284	4 073.02	GDI Service (Québec) s.e.c.
C1600285	115.00	L'Écho de St-François
C1600286	215.58	Le Groupe M médias inc.
C1600287	10 501.05	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1600288	23.00	Ferme forestière du Pin croche
C1600289	76.00	Distribution Vithemon
C1600290	158.10	Numérique.ca
C1600291	44.86	Coop de services à domicile
C1600292	3 219.30	Oxygène communication
C1600293	172.46	Stratège environnement
C1600294	109.20	Marée 2000 enr.
C1600295	139.25	Café 7 étoiles
C1600296	310.43	Déchetage de Beauce
C1600297	7 572.54	Belter environnement enr.
C1600298	149.36	Les Croisières AML inc.
C1600299	1 949.21	Restaurant La Plage
C1600300	2 836.06	J. Harvey consultants et associés
C1600301	25.24	Doyon, Cindy
C1600302	400.00	Ordre des urbanistes du Québec
C1600303	275.94	KGC inc.
C1600304	508.47	Ville de Lévis
C1600305	2 198.02	Aéro-Feu
C1600306	1 600.00	Daniel Thibault, photo
C1600307	200.00	La Buttonnière
C1600308	120.00	Sylvie Lemire, photographe
C1600309	240.00	Le joyeux pétrin
C1600310	2 120.00	Programme de rénovation
C1600311	4 263.00	Programme de rénovation
C1600312	3 900.00	Programme de rénovation
C1600313	12 100.00	Programme de rénovation

SOUS-TOTAL 208 995.30 \$

L1600078	4 197.42	Hydro-Québec
L1600079	919.80	Postalia Canada inc.
L1600080	86.24	Télu Québec
L1600081	214.84	Télu Québec
L1600082	752.87	Télu Québec
L1600083	982.09	Revenu Canada
L1600084	34 669.10	Ministre du Revenu du Québec
L1600085	1 579.10	Desjardins Sécurité financière
L1600086	476.70	Télu Mobilité
L1600087	41.74	Télu Mobilité
L1600088	434.60	Comm. adm. de régime de retraite
L1600089	570.23	Visa
L1600090	5 961.50	SSQ groupe financier /Ass. coll.
L1600091	35.59	Cogeco câble Québec
L1600092	4 201.30	Industrielle-Alliance assurance

L1600093	86.18	Télu Québec
L1600094	13 382.60	Revenu Canada
L1600095	29.55	Télu Mobilité
L1600096	34.49	Monetico
L1600097	233.10	Crédit-Bail RCAP
L1600098	34.49	Monetico
L1600099	428.98	Neopost Canada Ltée
SOUS-TOTAL	69 352.51 \$	
P1600014	167.12	Cytech Corbin
P1600015	17 335.13	Les Concassés du Cap inc.
P1600016	5 385.38	Gestion Transicio/M.L. Pineault
SOUS-TOTAL	22 887.63 \$	
TOTAL	300 538.87 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 300 538.87 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 5 MAI 2016

Voir le document joint. Budget très serré pour 2016 avec peu de marge de manoeuvre.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 CRM

La municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard a fait un appel à toutes les municipalités pour obtenir des heures additionnelles pour la réalisation de son plan de communication.

Après discussions,

- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne 15 heures à Sainte-Lucie-de-Beauregard;
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne 25 heures à Sainte-Lucie-de-Beauregard;
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne 10 heures à Saint-Just-de-Bretenières;
- Saint-Fabien-de-Panet mentionne qu'elle pourra contribuer également s'il manque quelques heures à Sainte-Lucie-de-Beauregard.

On remercie les municipalités pour leur collaboration.

10.2 CONSEIL SANS PAPIER

M. Galibois de la municipalité de Berthier-sur-Mer souligne qu'il y a beaucoup d'envoi « papier » pour les réunions des élus et il demande si on envisage de passer en mode électronique.

La direction générale mentionne qu'une solution a été testée à la MRC via un logiciel gratuit et que tout est prêt pour les élus qui répondront positivement à recevoir leurs documents en format électronique dès la prochaine session.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h12.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.